

Centre Hospitalier du Mans

Service d'Accueil des Urgences

194, avenue Rubillard
72037 Le Mans Cedex

TEL : 02.43.43.43.43 poste 34190 - FAX (24h/24) : 02.43.43.24.39

AIR LIQUIDE Santé

NOM
Prénom

Date

INFORMATION DESTINEE AU PATIENT SUR LA PRESCRIPTION DE GAZ MELANGE PROTOXYDE D'AZOTE/OXYGENE

Votre médecin vous a proposé un traitement par le PROTOXYDE D'AZOTE - OXYGENE MEDICAL AIR LIQUIDE Santé - 50%/50%, gaz par inhalation en bouteille.

Cette note a pour but de vous informer afin de vous permettre d'accepter le traitement qui vous est proposé en toute connaissance de cause. Néanmoins, il est indispensable que vous lisiez attentivement la notice.

Ce médicament est disponible dans le cadre d'une Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU) accordée par l'Agence du Médicament le 30 mars 1998.

Ce médicament est proposé comme analgésique sur une courte durée dans les actes douloureux et a pour principes actifs le protoxyde d'azote médical 50% et l'oxygène médical 50%.

Votre médecin pourra être amené à interrompre le traitement par le PROTOXYDE D'AZOTE-OXYGENE MEDICAL AIR LIQUIDE Santé -50%/50%-, gaz pour inhalation en bouteille, à tout moment, pour des raisons d'inefficacité ou de tolérance.

L'utilisation du PROTOXYDE D'AZOTE-OXYGENE MEDICAL AIR LIQUIDE Santé -50%/50%-, gaz par inhalation en bouteille, est déconseillé pendant le premier trimestre de la grossesse.

Il est recommandé de ne pas conduire de véhicule ni d'utiliser des machines dans les heures qui suivent l'inhalation du mélange.

Afin d'éviter d'éventuelles interactions médicamenteuses, il faut signaler systématiquement tous les médicaments que vous prenez.

Comme tout produit actif, ce médicament peut, chez certaines personnes, entraîner des effets plus ou moins gênants tels que : rêves, euphorie, sensations vertigineuses, nausées. Signalez tout effet non souhaité et gênant à votre médecin ou pharmacien.

En effet, ce mélange gazeux, bien que largement connu, n'a pas d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Son utilisation est soumise à une procédure de surveillance étroite par l'Agence du médicament, notamment des effets gênants qu'il peut provoquer. C'est pourquoi votre médecin devra remplir des documents qui permettront de recueillir des informations sur la tolérance du PROTOXYDE D'AZOTE-OXYGENE MEDICAL AIR LIQUIDE Santé -50%/50%-, gaz pour inhalation en bouteille, lors de votre traitement.

Toutes ces informations confidentielles et anonymes seront transmises au laboratoire concerné et pourront faire l'objet d'un traitement informatisé.

Le droit d'accès prévu par la loi "Informatique et Libertés" (article 40) s'exerce à tout moment auprès de votre médecin et vous pourrez user de votre droit de rectification auprès de lui ; bien sûr, votre décision d'accepter un traitement par le PROTOXYDE D'AZOTE-OXYGENE MEDICAL AIR LIQUIDE Santé - 50%/50%-, gaz pour inhalation en bouteille, est totalement libre et vous pourrez interrompre votre traitement à tout moment sans que cela porte préjudice aux soins que vous devez recevoir.